



(mutuelle
D'ASSURANCE SOLIDAIRE

FAITES LE PLEIN DE GARANTIES AU JUSTE PRIX !

Le complément de votre
assurance automobile, quelque
soit votre assureur.

Choisissez votre protection
selon vos envies en adhérant
à l'une des trois options
proposées.



AVANTAGES

- > Deux véhicules et deux permis automatiquement assurés pour :
 - rachat de franchise et perte de points
 - extension pertes financières.
- > Remboursement des frais supplémentaires généralement exclus du contrat automobile (frais de gardiennage, carte grise, accessoire du véhicule)

À RETENIR

- > Remboursement de la franchise restant à votre charge lors d'un sinistre, même responsable.
- > Quelque soit le véhicule.
- > Prise en charge des frais de stage de récupération des points.
- > Prise en charge des frais de location d'un véhicule adapté à vos besoins suite à sinistre.